

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

PROJET DE PERMIS D'AMENAGER PA 014 118 24 D0009 QUAI VENDEUVRE – ILOT « TREBUCIEN »

En application des dispositions des articles L.123-2 1° et L.123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée sur le projet de renouvellement urbain de l'îlot Trébucien objet du permis d'aménager référencé PA 014 118 24 D0009 déposé le 28 juin 2024 par la Société INOLYA.

Ce projet consiste en la démolition d'immeubles, la reconstruction de logements, la construction de bureaux, de cellules commerciales et la réalisation d'espaces publics sur une superficie de 1,68 hectares.

Le dossier de participation mis en ligne comprendra notamment la demande de permis d'aménager, incluant son évaluation environnementale ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) du 11 septembre 2024.

La participation du public par voie électronique se déroulera pendant 32 jours consécutifs du :

Mercredi 23 octobre au dimanche 24 novembre 2024 inclus.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance, à compter du 18 octobre 2024, de l'ensemble de dossier de participation par voie électronique sur le site internet : <https://caen.fr/saint-jean-renouvellement-urbain-de-lilot-trebucien#la-participation-du-public-par-voie-lectronique>

La demande de mise en consultation sur support papier s'effectuera selon les modalités prévues à l'article D.123-46-2 du code de l'environnement.

Des informations complémentaires sur le projet pourront également être sollicitées auprès du responsable du projet INOLYA : Alexis LECERF – Manager du Pôle construction neuve – 02 31 30 36 87 – alexis.lecerf@inolya.fr

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- par courriel à l'adresse participation-trebucien@caen.fr
- par voie postale à l'attention de M. le Maire, sous pli cacheté, au plus tard le lundi 18 novembre 2024 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Direction de l'Urbanisme – Service autorisations du droit des sols
Hôtel de la Communauté urbaine Caen la mer
16 rue Rosa Parks
14000 – CAEN

A l'issue de la participation du public et au plus tard à la date de décision prise sur le permis d'aménager, le Maire de Caen rendra public, par voie électronique et pour une durée de trois mois un dossier comprenant la synthèse des observations et propositions déposées avec l'indication de celles dont il a été tenu compte ainsi que dans un document séparé les motifs de la décision. Cette mise à disposition s'effectuera sur le site internet : <https://caen.fr/saint-jean-renouvellement-urbain-de-lilot-trebucien#la-participation-du-public-par-voie-lectronique>